

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS304

présenté par

M. Robiliard et Mme Bouziane-Laroussi

ARTICLE 27

À la première phrase de l'alinéa 22, après le mot :

« demandeur »,

insérer les mots :

« et éligible à, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne suffit pas de demander l'ASF pour en remplir les conditions. Il faut donc pour enclencher le mécanisme de recouvrement par la CAF qu'a minima le créancier soit éligible à l'ASF.